La téléconsultation assistée sur la CPTS Berry Vierzon Sologne

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Il s'agit de **téléconsultation programmée** où le patient est **assisté par un professionnel de santé** afin de l'accompagner durant la consultation, prendre les constantes, reformuler les problématique auprès du médecin, etc

La téléconsultation assistée pourra être utilisée dans le cadre du SAS

POUR QUI EN PRIORITÉ ?

La téléconsultation assistée s'adresse en priorité **aux patients sans médecin traitant ne pouvant pas se déplacer ou pas à l'aise avec l'informatique pour :**

- **du soin programmé,**
- **du renouvellement d'ordonnance,**
- **du suivi de pathologie, etc**

COMMENT LA TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE SE DÉROULE ?

01- Phase préparatoire à la téléconsultation

- **L'infirmier effectue un recueil de données et informations nécessaires au médecin** pour effectuer la téléconsultation.
 - Données administratives, Prise de constantes
 - Transmission des dernières ordonnances ou analyses si besoin

Cette phase s'exécute en amont de la connexion avec le médecin téléconsultant et dure en moyenne 10min.

02- Consultation avec le médecin téléconsultant

Cette phase met en relation le patient et l'infirmier avec le médecin

- **L'infirmier manipule les objets connectés** selon les consignes du médecin téléconsultant,
- **Il reformule si besoin l'échange** entre le patient et le médecin.
- A l'issu de la téléconsultation, **le médecin téléconsultant télétransmet de manière sécurisé les documents et les envoie sur le DMP du patient**
 - Compte rendu,
 - Prescription, Etc

03- Finalisation de la téléconsultation

- **L'infirmier imprime les documents et les remet au patient**

POUR QUEL PATIENTS ? ET AVEC QUEL MÉDECIN ?

- **Les patients sans médecin traitant :**
 - Ayant des difficultés à se déplacer
 - Pas à l'aise avec les outils informatiques
 - Polypathologiques et ayant besoin d'un suivi (un dossier médical est créé pour chaque patient afin de permettre un suivi)

- **Les patients dont le médecin traitant ou son remplaçant n'est pas disponible** (avec envoi du Compte rendu de téléconsultation au médecin traitant)

- **Les patients ayant un médecin traitant mais ayant des difficultés pour se déplacer au cabinet***

* En cours de déploiement

→ **Avec des médecins basés à Bourges exerçant pour TéléMédical Solution 18 avec comme garantie :**

- Conventionnement avec les labos du territoire pour la transmission et la garantie de lecture des biologies
- Respect strict des règles légales liées aux téléconsultations
- Pas de frais supplémentaire pour le patient & prise en charge du tiers payant
- Organisation d'un suivi ou d'une orientation en cas de besoin

→ **Avec le médecin traitant du patient** en remplacement ou en complément d'une visite à domicile pour améliorer le suivi du patient

QUI PEUT DONNER UN RENDEZ-VOUS POUR LES TÉLÉCONSULTATIONS ASSISTÉES ?

Tout professionnel de santé de la CPTS peut appeler les cabinets infirmiers faisant de la téléconsultation assistée pour prendre un rendez-vous pour votre patient. (merci de privilégier au maximum le cabinet du patient)

Trouver les infirmiers equipés pour la téléconsutation assistée en flashant le QR code ou sur https://cptsbvs.fr/cartotcassiste/

Carte évolutive en fonction des cabinets équipés

07.84.17.02.21 coordination@cptsbvs.fr https://cptsbvs.fr